

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-200

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 26-200 modifiant le règlement numéro 16-98 concernant les nuisances publiques.
- Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* ce 22 mai 2026.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 22 mai 2026.



Enrique Machado
Directeur général et greffier-trésorier